

Le PHARE

Bulletin Paroissial

N° 18 Juillet-Août 2026



MAGNIFICA HUMANITAS

*La première encyclique
de S.S. Léon XIV.*

PAROISSE **Saints Pierre et Paul** **des étangs**

Equipe pastorale

Chanoine Olivier ESCAFFIT
Curé

06 21 44 01 14

Chanoine Thierry EBERSOHL
Prêtre associé

06 10 79 60 32

Abbé Henri CLERC
Prêtre associé

04 68 40 26 75

Abbé Albert SELVARAJ-
ANTHONISAMY
07 45 97 53 91

Jacky MARSAIS
Diacre permanent
06 30 87 92 33



SECRETARIAT

Maison Paroissiale 30, avenue de Port-La Nouvelle 11130 SIGEAN

Accueil: Mardi 10h-Midi, Vendredi 18h-20h.

Permanence prêtre: Mardi 19h-20h.

Messes régulières pour les mois de juillet et août

MESSES DOMINICALES

Samedi: 18h SIGEAN
(à l'exception du 25 juillet et du 15 août), PORTEL,
18h30 La FRANQUI.

Dimanche: 9h PORT-LEUCATE,
9h30 SALSES-le-Château (66),
11h PORT- LA NOUVELLE, LEUCATE-village,
18h La PALME.

MESSES en SEMAINE

Mardi: 18h SIGEAN
Mercredi: 9h30 PORT-LEUCATE
Vendredi: 18h PORT-LA NOUVELLE

A NOTER ! L'impossibilité du Père Roger (du Burkina Faso) de séjourner chez nous durant les deux mois d'été en raison du refus d'obtention de son visa, nous a contraints, bien à regret, à réorganiser les messes paroissiales habituelles. Nous comptons sur votre compréhension dans cette situation provisoire !



Paroisse
Saints Pierre et Paul des Étangs

Adresse Mail de la paroisse

paroissedes
etangs@auode.catholique.fr

Téléphone
04 68 48 21 69



Magnifique encyclique !

La période estivale peut sembler propice pour découvrir et méditer le texte de la nouvelle encyclique du Souverain Pontife. Nous reproduisons ici la présentation qu'en fait notre évêque. Président du Conseil pour la communication de la Conférence des évêques de France, S. Exc. Monseigneur Valentin affirme l'audace de cette encyclique qui veut désarmer l'intelligence artificielle et possède trois forces: la rigueur de son réalisme, la sagesse de l'espérance et la clarté de ses propositions.

Saint Jean XXIII fut le premier, en 1961, avec « Pacem in terris », à donner à une encyclique une portée universelle en l'adressant, non pas seulement aux évêques, aux prêtres, ou aux fidèles, mais à tous les hommes de bonne volonté. Léon XIV le rappelle lui-même au chapitre 33 de « Magnifica Humanitas » qui est plus que jamais une encyclique pour tous, puisque son ambition centrale est de mobiliser l'humanité tout entière autour des défis de l'Intelligence Artificielle (I.A.) qui s'adressent à tous.

Benoît XVI déjà avait pris à bras le corps les défis de la révolution numérique. C'est lui, en particulier, qui a forgé en 2009 l'expression « continent numérique » pour encourager notamment les jeunes à y employer leur zèle missionnaire. Il est peu étonnant de voir Léon XIV reprendre cette expression à son compte –une seule fois- dans sa conclusion (chapitre 238), car toute la réflexion qu'il déploie précédemment démontre en réalité que cette formule est désormais obsolète: le numérique n'est plus un continent de plus, il a conquis la totalité du monde. Il n'existe pas d'espace alternatif, pas de dimension de l'existence où nous pourrions nous réfugier pour vivre à l'abri des bouleversements qu'il provoque.

L'un des points forts de cette encyclique, c'est de nous expliquer que l'IA est l'affaire de tous. Que tous nous sommes capables d'apporter notre pierre à la construction du monde nouveau qui émerge sous nos yeux, quelle que soit notre responsabilité sociale. Il y a les parents qui cherchent à éduquer leurs enfants dans le monde des réseaux sociaux et des smartphones, il y a les enseignants qui cherchent à accomplir leur travail dans ces conditions nouvelles, mais il y a aussi les militaires qui désormais font la guerre autrement ; le pape en parle également ; tous les acteurs de l'économie... bref, personne, ne serais ce que comme simple citoyen, plongé dans la vie démocratique, manipulé par les réseaux sociaux, personne ne peut se dire non-concerné ! Chacun peut réagir en s'appuyant sur le riche patrimoine de réflexion et de spiritualité que notre Eglise a développé sur la question sociale depuis 150 ans et que le pape Léon XIV expose avec soin.

Autre point fort: nous dire que c'est à condition de bâtir l'IA pour tous que cet outil formidable se mettra au service de l'humanité toute entière. Le pape s'attache à demander que ce moyen ne soit pas accaparé par les pays les plus puissants, par les plus grands intérêts financiers de la planète, mais qu'au contraire, dans sa conception, dans sa régulation, dans son utilisation, ce soit vraiment un outil pour tous !

Saisissons nous donc de ce document qui fera date ! Magnifica Humanitas est une magnifique encyclique ! Ce grand texte est destiné à marquer tout le pontificat de Léon XIV, ne serait-ce qu'en nous permettant de faire connaissance avec notre pape: de découvrir l'ampleur de sa réflexion, le talent pédagogique avec lequel il nous la fait partager, et surtout sa détermination ferme et paisible à ce que l'Eglise soit au rendez-vous des défis de son temps .

+Bruno VALENTIN, Evêque de Carcassonne et Narbonne.



Magnifica humanitas

La première encyclique de S.S. Léon XIV

À l'occasion du 135^e anniversaire de l'encyclique « *Rerum novarum* » de Léon XIII, le Souverain Pontife réfléchit, dans sa première encyclique, « *Magnifica humanitas* », à la doctrine sociale de l'Église à l'ère de l'intelligence artificielle. Un appel à préserver « une humanité magnifique habitée par Dieu », en promouvant la vérité, la dignité du travail, la justice sociale et la paix. À l'ère numérique, il faut désarmer l'IA et dépasser la théorie de la « guerre juste », en relançant le dialogue et le multilatéralisme.

« La magnifique humanité créée par Dieu se trouve aujourd'hui face à un choix décisif : ériger une nouvelle tour de Babel ou bâtir la cité où Dieu et l'humanité habitent ensemble ». L'incipit de la première encyclique de Léon XIV – *Magnifica humanitas*, « sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle » – en résume les raisons fondamentales et l'objectif. Publiée aujourd'hui, lundi 25 mai, elle a été signée par le Souverain Pontife le 15 mai dernier, à l'occasion du 135^e anniversaire de la promulgation de *Rerum novarum* de Léon XIII. Et le pape Prevost a repris l'héritage de son prédécesseur, en rédigeant une encyclique sociale qui aborde l'un des principaux défis de l'époque contemporaine : l'intelligence artificielle.

Subdivisé en cinq chapitres, auxquels s'ajoutent une introduction et une conclusion, *Magnifica humanitas* part d'un postulat : la technologie n'est pas une « force antagoniste par rapport à la personne » (4), ni « un mal en soi » (9). Cependant, « elle n'est pas neutre, car elle prend le visage de ceux qui la conçoivent, la financent, la régulent et l'utilisent ». D'où l'appel du Pape à « construire le bien » et à « rester humains », en suivant la logique de la coresponsabilité courageuse, de la subsidiarité, de la communion, afin que « le monde puisse reconnaître... au cœur de l'être humain, le lieu où Dieu désire habiter » (16).

La doctrine sociale de l'Église est une théologie de la communion .

Le premier chapitre – Une pensée dynamique fidèle à l'Évangile – retrace l'évolution de la Doctrine



sociale de l'Église (DSE) dans le magistère récent et au Concile Vatican II, en mettant en lumière « son caractère dynamique » (17). Loin d'être « un recueil de principes et de normes à appliquer », la DSC est plutôt « un chemin de discernement communautaire », une « théologie de la communion dans l'histoire » (27) qui oriente la lecture des événements à la lumière de l'Évangile. Léon XIV rappelle la pensée de ses prédécesseurs : de Pie XII – le premier à employer l'expression « doctrine sociale de l'Église » dans l'exhortation apostolique *Menti nostrae* de 1950 – au pape François, en passant naturellement par *Rerum novarum* de 1891, qualifiée de « jalon dans l'évolu-

tion du Magistère social » (30). À leur époque respective, chaque successeur de Pierre « a fait ressortir différents aspects d'un patrimoine unique : la dignité de la personne, la valeur du travail, la destination universelle des biens, la solidarité et la subsidiarité, la sauvegarde de la création, la centralité de la paix et de la fraternité ». (45).

Protéger la dignité humaine : la personne n'est pas une ressource à exploiter.

Dans le deuxième chapitre, Léon XIV énumère les fondements et les principes de la doctrine sociale de l'Église : parmi les premiers, il cite la dignité de la personne, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu. Il est nécessaire de le rappeler car la pression exercée par « de nouvelles idéologies » et par « certains intérêts très puissants » peut réduire la personne à une « ressource à utiliser et à exploiter » ou à « ce qu'elle réalise ou produit » (51). Au contraire, « la dignité fondamentale de chaque personne ne s'acquiert pas, ne se mérite pas et n'a pas besoin d'être démontrée » (53). Un deuxième fondement de la DSE est l'inviolabilité des droits humains, parmi lesquels le premier est celui à la vie « de sa conception à son terme naturel » : à cet égard, Léon XIV définit l'avortement provoqué, le meurtre d'innocents et l'euthanasie comme des « choix gravement illicites » (55). Le troisième fondement est la reconnaissance des droits des minorités, avec une attention particulière pour les femmes : en leur faveur, le Souverain Pontife demande des « choix concrets » dans les lois, le travail, l'éducation, les responsabilités sociales et politiques, afin qu'elles soient véritablement écoutées et valorisées (57).

Il est immoral et inacceptable d'éliminer ou d'asservir une nation.

Quant aux principes de la DSE, Léon XIV en énonce cinq : le premier est le bien commun, « forme sociale de la dignité reconnue à chacun » (59). Sur un point, le Pape est particulièrement catégorique : « La promotion du bien commun ne peut jamais être dissociée du respect du droit des peuples à exister, à préserver leur identité et à apporter leur originalité à la famille des nations ». Par conséquent, « toute tentative ou tout projet visant à éliminer ou à soumettre une nation est gravement immoral et donc inacceptable » (64).

La technologie ne doit pas être concentrée entre les mains de quelques-uns;

Le deuxième principe concerne la destination universelle des biens : ici et à d'autres endroits de l'encyclique, Léon XIV insiste sur la nécessité que les connaissances et les technologies ne soient pas concentrées entre les mains de quelques-uns, creu-

sant ainsi le fossé entre ceux qui sont inclus et ceux qui sont exclus de la révolution numérique (67). En découlent le troisième et le quatrième principe, à savoir la subsidiarité (68) – qui exige de dépasser le paternalisme et l'assistanat au profit de la coresponsabilité – et la solidarité (73), « principe et vertu » qui s'oppose à l'indifférence et tient compte des peuples et des générations futures.

La justice sociale et les migrants comme « test »

Le cinquième principe de la DSE indiqué par le Pape est la justice sociale : à l'ère numérique, elle doit garantir à tous un accès équitable aux opportunités, protéger les plus fragiles, lutter contre la haine et la désinformation, soumettre à un contrôle public l'utilisation des données et des technologies, « afin que le critère ne soit pas le seul profit, mais la dignité de chaque personne et le bien des peuples » (80). Léon XIV désigne les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées comme un « un test décisif » dans ce domaine : la manière dont la société les traite montre « si l'idée de justice est guidée par la peur ou par la fraternité ». D'où l'appel à préserver « droit à l'espoir » de ceux qui sont contraints de partir, en leur garantissant des voies sûres et légales, un accueil digne et une intégration ; et à promouvoir « le droit de rester » pour chacun sur sa propre terre, en paix et en sécurité, en s'attaquant aux « causes profondes » des migrations (81).

Les abus et l'examen de conscience pour l'Église
Le Pape entend que ces cinq principes s'adressent non seulement à la société, mais aussi à l'Église, appelée à « un examen de conscience » : le Pape exhorte à « assainir les relations et les structures ecclésiales de ces distorsions qui engendrent des inégalités, de l'opacité et des abus de pouvoir ». L'invitation est d'écouter les « victimes d'abus spirituels, économiques, institutionnels, sexuels, de pouvoir, de conscience », car cela « fait partie intégrante d'un chemin de justice, qui comprend la reconnaissance du préjudice, la juste réparation et la prévention » (89).

Nécessité d'un code éthique commun sur l'IA

Le troisième chapitre – Technique et domination.
La grandeur de la personne humaine face aux promesses de l'IA – aborde de front le thème de l'intelligence artificielle. Léon XIV met en garde contre le « paradigme technocratique » déjà dénoncé par François et en raison duquel chaque choix est dicté exclusivement par des paramètres d'efficacité et de profit (92). Au contraire, la technologie la plus puissante n'est pas nécessairement la meil-

leure : l'IA peut imiter et simuler l'homme, mais elle ne possède ni conscience morale, ni empathie, ni capacité affective, relationnelle et spirituelle. Il faut donc aborder l'IA avec sobriété et vigilance, en veillant à la clarté des responsabilités à chaque étape (accountability) et en misant sur des politiques et des cadres juridiques adaptés, une surveillance indépendante et l'éducation des utilisateurs. Il faut surtout un code éthique soumis à des critères de justice sociale partagée, car « une IA plus morale ne sert à rien si cette morale est décidée par une poignée de personnes » (107). Sans oublier l'impact environnemental des nouvelles technologies, qui nécessitent de grandes quantités d'énergie et d'eau, affectant les émissions de dioxyde de carbone et portant atteinte à la Création (101).

Désarmer l'IA et la soustraire à la logique de la compétition

Il faut « désarmer l'IA » – insiste Léon XIV – pour la soustraire à la logique de la compétition militaire, économique et cognitive ; pour rompre l'équivalence entre puissance technique et droit de gouverner ; pour la soustraire aux monopoles et l'empêcher de dominer l'humain. Cette tâche est éthique, technique et écologique car l'IA « est déjà l'environnement dans lequel nous sommes immergés et le pouvoir avec lequel nous devons composer » (110). Une large place est consacrée à la critique du transhumanisme et du posthumanisme, qui interprètent le progrès comme le dépassement des limites de l'humain. Au contraire, la limite n'est pas un défaut à éliminer, mais une dimension constitutive de la personne, car « l'humain ne s'épanouit pas malgré la limite, mais souvent à travers la limite » (118), reconnaissant dans la fragilité et la finitude des lieux où mûrissent la relation, la solidarité et l'ouverture à Dieu et à l'autre.

Que le progrès technique ne fasse pas régresser le cœur

L'enjeu est de taille : faire progresser la technique en éliminant les limites de l'humain revient, en fait, à faire régresser le cœur. Magnifique et pourtant blessée, l'humanité « ne doit être ni remplacée ni dépassée ». La technologie peut soulager ses souffrances et lui ouvrir de nouvelles possibilités, mais elle ne doit pas la renier dans ce qui lui est propre : « la capacité de relation et d'amour » (126). Face à l'IA, le véritable choix ne se situe pas entre l'enthousiasme et la peur, mais entre deux façons de construire le progrès : au service de la personne et des peuples ou au service des logiques de pouvoir (129). Un choix qui nous concerne tous : « la construction de Babel ou celle de Jérusalem », les deux « cités » de l'homme et de Dieu évoquées également par saint Augustin (130), commence en cha-

cun d'entre nous.

Écologie de la communication et rôle central de l'école

Dans le quatrième chapitre – Préserver l'humain dans la transformation. Vérité, travail, liberté –, l'encyclique considère la vérité comme un bien commun et un élément essentiel de la démocratie. Dans l'environnement numérique, la vérité doit s'inscrire dans une « écologie de la communication » afin que la culture générée par le web ne devienne pas un instrument « d'uniformisation et de domination », mais un espace de maturation pour la « liberté intérieure et la pensée critique » (136-137). Le Pape indique quelques outils : la transparence dans les logiques de sélection des contenus, la protection des données personnelles, un journalisme sérieux fondé sur l'argumentation et la vérification, une nouvelle prise de conscience dans l'utilisation « correcte et critique » de l'IA, l'intégration des savoirs. Une communication transparente et loyale est également exigée de l'Église, surtout dans les cas d'injustices et d'abus. Au cœur de l'encyclique se trouve l'appel à une alliance éducative renouvelée afin que ne s'éteigne pas chez les jeunes « le désir de poser des questions » à cause de machines parfaites qui font paraître inutile la pensée humaine. « Nous devons nous éduquer à jeûner de l'IA » (140), souligne Léon XIV, en éliminant les inégalités d'accès à l'éducation et en misant sur l'école comme lieu où l'on apprend à « rechercher et à aimer la vérité » (143) et où l'on enseigne ce que le numérique ne peut donner : « du temps partagé pour apprendre et des relations de confiance » (147).

Que le travail soit centré sur la personne, non sur le profit

Dans le cadre de la « quatrième révolution industrielle » que représente la transition numérique, le Souverain Pontife souligne l'importance de préserver la dignité et la valeur du travail : « les “nouvelles façons” de travailler ne sont pas nécessairement meilleures », explique-t-il, car la technologie peut déqualifier les travailleurs, les reléguer à des fonctions marginales et les soumettre à une surveillance automatisée (150). Au contraire, il faut concevoir des systèmes centrés sur la personne et non uniquement sur la performance, car si la technologie peut certes soulager l'homme de tâches pénibles ou répétitives, elle ne doit en aucun cas conduire au chômage au nom de la réduction des coûts et de l'augmentation des profits. Dans un scénario où se profilent une pauvreté et des inégalités accrues, provoquées par des systèmes automatisés ayant pris le pas sur l'homme, le Pape appelle également à un renouveau des organisations syndi-

cales (155).

Le développement ne se mesure pas uniquement en termes de PIB

La transformation numérique doit être encadrée dès le départ par des critères sociaux stables, une formation accessible et continue pour les travailleurs, ainsi que la responsabilité des entreprises. Le Pape souligne en outre la nécessité de dépasser le PIB comme indicateur du niveau de développement d'un pays, pour miser plutôt sur la dignité du travail, la prospérité partagée, la réduction des inégalités et la protection de l'environnement. La finance pour la finance est en effet différente de la finance pour le développement (159-160). Et dans le sillage de saint Paul VI, il souligne l'interdépendance entre paix et développement, augurant une coopération internationale capable de définir des stratégies communes « surtout en faveur des pays et des groupes les plus vulnérables », car la prospérité ne contribue à la paix « que si elle est généralisée, inclusive et durable » (163).

La famille, bien social primordial

Dans son encyclique, Forte met ensuite l'accent sur la famille, fondée sur l'union stable entre un homme et une femme : celle-ci est un « bien social primordial », « la cellule fondamentale et irremplaçable de toute organisation communautaire » (165) qui doit être soutenue notamment par des politiques du travail favorisant la stabilité et des rythmes de vie humains, afin de garantir un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de préserver cette « capacité à construire l'avenir » qui rend la société féconde.

L'« architecture de la visibilité » et les risques pour la liberté

Enfin, le thème de la liberté humaine, à préserver contre la dépendance et la marchandisation : à une époque où les plateformes numériques sont conçues pour capter le temps des utilisateurs et exploiter leurs fragilités, il est urgent de renforcer la liberté intérieure de chacun et de faire face au risque de contrôle social découlant de la collecte massive de données et de l'utilisation de systèmes algorithmiques. Profilage, prévision et orientation des comportements constituent en effet « un nouveau pouvoir » (171) qui risque de discriminer les plus faibles. Le Pape déplore, en particulier, « l'architecture de la visibilité » qui ne fait que récompenser et amplifier ce qui est visible, façonnant ainsi les opinions et générant le conformisme.

Nouvelles formes d'esclavage et nouveau colonialisme

L'IA engendre de nouvelles formes d'esclavage,

comme celle des « corps marqués, mutilés, usés » (173) de ceux qui travaillent à l'extraction des « terres rares » nécessaires à la technologie. C'est pourquoi la lutte contre ces nouvelles formes d'esclavage constitue un autre « test décisif pour le discernement éthique » de la transformation numérique. À cet égard, Léon XIV souligne que « l'Église renouvelle sa condamnation ferme de toute forme d'esclavage, de traite et de marchandisation des personnes » (174) et réaffirme que ne pas réagir ou tolérer ces « graves violations de la dignité humaine » revient, en fait, à « s'en rendre complice » (175). Dans le même temps, le Pape demande « sincèrement pardon » pour le retard avec lequel l'Église, par le passé, a condamné « le fléau de l'esclavage ». L'encyclique fait également référence aux « nouvelles terres rares du pouvoir », c'est-à-dire les informations vitales – par exemple sur la santé et la démographie – utilisées pour orienter les stratégies économiques. Il s'agit, explique le Pape, d'un visage inédit du colonialisme qui s'approprie les données et transforme les vies personnelles en informations exploitables, faisant de l'environnement numérique un « espace de prédation » (176-179).

Dépasser la théorie de la « guerre juste »

Dans le cinquième et dernier chapitre – La culture du pouvoir et la civilisation de l'amour –, Léon XIV se penche sur la guerre : « La révolution numérique est en train de modifier la grammaire des conflits » et, sans une approche éthique, les décisions concernant la vie et la mort des personnes deviendront de plus en plus impersonnelles, le recours à la force étant considéré comme une « option immédiate et réalisable » (182-183). À la base de tout cela se trouve une « culture de la puissance » qui normalise la guerre et la réhabilite en tant qu'« instrument de politique internationale », (190) favorisant ainsi le réarmement. L'opinion publique, qui considérait autrefois la belligérance comme un dernier recours, est aujourd'hui influencée par des récits médiatiques polarisants, ainsi que par « une perte inquiétante de mémoire historique » qui la prive de toute vision à long terme (191). En conséquence, la paix n'est plus aujourd'hui considérée comme une tâche à assumer, mais comme un intervalle précaire entre les conflits. C'est pourquoi Léon XIV réaffirme que – sans préjudice du droit à la légitime défense au sens strict – il faut dépasser la théorie de la « guerre juste », en promouvant plutôt le dialogue, la diplomatie et le pardon.

(à suivre)

du 31 Juillet au 2 Août 2026

150 ANS DE L'ORGUE DE PORT-LA NOUVELLE

Baptiste Puget – Jean Daldosso



Vendredi 31 Juillet

20h00

Audition d'orgue

Plusieurs organistes

Samedi 1er Août

15h00

Conférence :

Qu'est-ce qu'un orgue ?

La famille Puget

Dimanche 2 Août

10h30

Messe avec orgue

16h30

Récital d'orgue

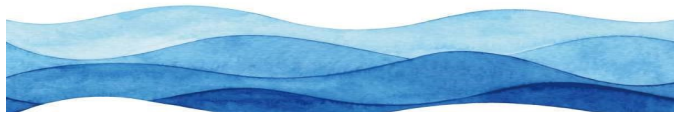
David Cassan

**LIBRE
PARTICIPATION**



ORGANISÉ PAR LA VILLE DE PORT-LA NOUVELLE
AVEC LE CONCOURS DE LA PAROISSE SAINTS PIERRE ET PAUL DES ETANGS





Le Secours Catholique fête ses 80 ans !

Nous connaissons tous le Secours Catholique, très présent dans notre paroisse avec des antennes à Sigean, Port-La Nouvelle et Leucate. Association à but non lucratif, il a été créé le 8 septembre 1946 par Mgr Jean Rodhain qui en fut le premier animateur. Il est tout particulièrement attentif aux problèmes de pauvreté et d'exclusion de tous les publics et cherche à promouvoir la justice sociale.

Reconnue d'utilité publique en 1962, l'association a été déclarée grande cause nationale en 1988. Elle établit aussi des rapports pour l'information du gouvernement, en matière sociale notamment. Elle constitue la branche française du réseau Caritas Internationalis.

L'association est présidée depuis juin 2024 par Didier Duriez qui succède à Véronique Devise.

Un premier Secours catholique est fondé en France en 1939, juste avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, pour « promouvoir et coordonner les initiatives de la charité catholique » en faveur des réfugiés, notamment espagnols et autrichiens. Il était prévu qu'il soit présidé par le cardinal Verdier, secondé par un autre clerc, Stanislas Courbe, secrétaire général de l'Action catholique, avec comme secrétaire général le prêtre jésuite Michel Riquet.

La guerre, l'invasion allemande, l'occupation... en ont entraîné l'abandon, l'Église catholique se ralliant au Secours national, réactivé et soutenu par le maréchal Pétain.

La Libération et la multiplication des défis sociaux voient la naissance de deux associations bientôt concurrentes. D'un côté, le Secours catholique international, qui apparaît à Toulouse en septembre 1944, sous l'impulsion de l'évêque auxiliaire du diocèse, Louis de Courrèges d'Ustou et d'un autre clerc, le père Braun. Ses fondateurs et ses animateurs insistent sur la dimension internationale de l'association - son premier directeur est un Espagnol, José-Maria Trias - et sur le rôle des laïcs. L'association s'établit à Paris début 1945. André Aumonier remplace Trias comme directeur en septembre 1945.

De l'autre côté, Mgr Jean Rodhain, entend donner une dimension temporelle à l'aumônerie générale des prisonniers de guerre qu'il anime depuis 1940, mettre en place grâce à ses importants réseaux des actions charitables répondant aux défis du temps, notamment l'aide à apporter aux prisonniers de guerre et aux déportés rapatriés. Il fonde le Comité international de l'aumônerie catholique fin 1944 et ensuite le Comité catholique de secours dont il est le directeur général. Les deux associations entrent dès lors en concurrence, notamment dans deux domaines : la dimension internationale (création de délégués à l'étranger et gestion de l'aide versée par des organismes étrangers) et le financement, fondé sur des quêtes. Leurs dirigeants cherchent l'appui des évêques français, du pape et du Vatican.

En mars 1946, l'assemblée des cardinaux et archevêques de France décide la fusion des deux organisations rivales et impose ensuite un président, François Charles-Roux, issu du conseil du Secours catholique international, un vice-président, Louis de Courrèges d'Ustou, et un secrétaire général, Mgr Rodhain. Deux clercs et un laïc se partagent donc la direction.

La fusion est difficilement acceptée par certains dirigeants des deux associations. Ceux du Secours catholique international, notamment le père Braun et André Aumonier, tiennent à la dimension internationale de l'appellation de l'organisme à créer, qu'ils acceptent d'abandonner, et à la place des laïcs qui doivent prendre en charge selon eux l'organisation de la nouvelle association, sous la direction uniquement spirituelle de clercs.

L'épiscopat tient à ce que le secrétaire général soit un ecclésiastique, qui serait son représentant officiel. Les statuts du Secours catholique sont signés en juillet 1946. L'article 13 indique que le secrétaire général est « un prêtre mandaté à cet effet par les cardinaux et archevêques de France » et sera Jean Rodhain. L'article 14 indique toutefois qu'il reçoit ses pouvoirs du conseil d'administration dans lequel siègent des laïcs. La nouvelle association est donc gérée à la fois par des clercs et des laïcs.

La fusion est annoncée par La Croix à partir de la fin août 1946 à l'occasion du pèlerinage à Lourdes des prisonniers et déportés.

Le quotidien catholique annonce en novembre l'appui donné par le pape, avec une lettre de son plus proche collaborateur, Giovanni Battista Montini, qui souligne l'intérêt de la fusion.

Organisation et missions

Le Secours catholique est un service de l'Église catholique en France. Fidèle aux orientations initiales définies par Mgr Jean Rodhain, il prend son appui dans la doctrine sociale de l'Église pour venir en aide aux plus démunis « sans distinction de race, de religion ou de nationalité », dans le respect de la charité chrétienne.

Le Secours catholique apporte une aide de proximité grâce à ses délégations diocésaines. L'association est aussi membre du réseau Caritas Internationalis (163 membres répartis en 7 zones géographiques : Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Europe, Afrique, Moyen-Orient et Nord de l'Afrique, Asie et Océanie) et apporte sa contribution dans des situations d'urgence humanitaire, de crise politique ou sociale, de pauvreté ou de

sous-développement. Ces actions sont menées avec les associations Caritas locales.

Depuis 1948, le Secours catholique a développé l'accueil familial de vacances pour permettre aux enfants dont les familles sont touchées par la pauvreté et les restrictions, de « se refaire une santé ».

L'association compte aujourd'hui 79 délégations diocésaines, 3500 équipes locales, et 66 000 bénévoles et trois antennes la Cité Saint-Pierre à Lourdes, la Maison d'Abraham à Jérusalem et le CEDRE spécialisé dans l'aide aux demandeurs d'asile. Elle est également partenaire d'associations qu'elle a fondées telles que l'Association des cités du secours catholique.

Comme les Restos du cœur créés par Coluche, le Secours catholique propose des repas. Cependant, ils ne sont distribués qu'en guise de secours.

Pour promouvoir son action auprès du public et lui permettre de faire appel au don en confiance, l'association adhère au Comité de la Charte.

Le Secours catholique a créé, le 30 avril 2009, la Fondation Caritas France, reconnue d'utilité publique le 16 juin 2009. C'est une fondation abritante dont l'objet social est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde, sans distinction de religion ou de race.

En 2018, l'association vient en aide à 1,347 million de personnes, dont 631 000 enfants : selon l'association « Le revenu moyen de notre public est de 535 euros [par unité de consommation], en baisse de 15 euros, en euros constants, par rapport à 2017 », souligne l'association. Ainsi, 65 % des personnes accueillies par le Secours catholique vivent même dans l'extrême pauvreté (soit 1,3 point de plus qu'en 2017).

En 2021, le Secours catholique a accueilli 938 000 personnes en France. Les mères isolées représentent un quart des ménages accueillis, les hommes seuls, souvent au chô-

mage ou inactifs, 22,4 %. En hausse depuis dix ans, la part des personnes de nationalité étrangère s'est, selon l'association, établie à 50 % des personnes accueillies.

Chez nous, les antennes de Leucate, Port La Nouvelle et Sigean dépendent de la délégation de Narbonne.

A PORT-LA NOUVELLE

Depuis plus de 40 ans, le Secours catholique est ouvert sur PORT LA NOUVELLE, avec une interruption de 6 années faute de bénévoles coordinateurs, avec une reprise vers les années 2003/2004.

L'association tantôt réunie avec Sigean et Leucate opère à présent seulement avec Leucate, chaque ville ayant sa coordinatrice.

A Port-La Nouvelle il s'agit de Jacqueline GARGIULO.

Le Secours catholique de PORT LA NOUVELLE se situe au 130 rue Rouget de l'Isle et il assure un accueil régulier au service des habitants et des personnes dans le besoin.

Il ouvre ses portes le jeudi matin de 8h à 11h pour accueillir les dons (vêtements linge de maison, vaisselle etc..) et pour effectuer le tri de tous ces dons.

Le vendredi matin de 9h à 11h (vente solidaire des objets et vêtements proposés à des prix accessibles à tous). Café et petits gâteaux sont offerts.

Nous rencontrons, également, ce jour là les personnes dont les revenus sont insuffisants pour se nourrir ou vivre dignement, en leur apportant aide alimentaire des invendus légumes et fruits d'ALDI, des produits récupérés lors de nos collectes dans les super marchés ainsi que chèques

alimentaires distribués par le secours catholique après étude du dossier.

Bien entendu, nous ne pourrions rien faire sans la générosité, le dévouement et la disponibilité de nos bénévoles. A savoir 14 bénévoles sur Port La Nouvelle: Merci à Anne, les 2 Anne Marie, Bernadette, Chouchou, Christelle, Frédérique, Jackie, Monique, Olivier, Roland, Stéphanie, Thérèse et Yvette.

Pour fêter dignement les 80 ans du Secours Catholique, l'antenne de Port la Nouvelle a organisé un Super Loto le 27 juin dernier à la Salle Jacques Brel.





En haut: L'une des bra-
deries organisées par
le Secours Catholique
de Port-La Nouvelle.
Ci-dessus et à droite:
la fête du 80e anniver-
saire à Sigan.
A gauche: Monseigneur
Jean RODHAIN (1900-
1977) est regardé
comme le principal fon-
dateur du Secours Ca-
tholique actuel. Il en
sera secrétaire général
puis président.



A SIGEAN

Le 6 juin dernier, c'était la fête à « la maison » c'est à dire à la boutique solidaire du Secours Catholique de Sigean.

Petits et grands de nos familles bénéficiaires, visiteurs, bénévoles, tous les acteurs qui font De notre équipe un lieu où il y fait bon vivre, se sont mis sur leur 31 ... quelle fashion écosolidaire fraternelle !!

Entourés d'anciens bénévoles qui ont, eux aussi, façonné cette belle équipe de Sigean, nous avons partagé un moment hors du temps pour célébrer 80 ans d'engagement et malheureusement de réalité du Secours Catholique Caritas France.

« Partager c'est multiplier » disait le slogan du secours catholique en 1974 .. et bien ce 6 juin 2026, nous avons apprécié un bon repas autour de belles tables champêtres et nous avons multiplié les rires, la bonne humeur, le bien vivre ensemble et cette journée est déjà gravée dans la mémoire de tous ...

Marie – Responsable équipe de Sigean - SCCF

Pour information:

LEUCATE- Village

Permanences tout l'été le jeudi de 17h à 18h30, Chemin de la Perrière

SIGEAN

La Boutique est fermée tout l'été mais une présence sur site est assurée ainsi que la distribution des colis alimentaires, tout l'été, les mercredi et jeudi matins de 8h30 à 10h.

Reprise de la boutique le mardi 8 septembre à partir de 9h.



Port-La-Nouvelle 15-08-2025

Solennité de l'ASSOMPTION 2026

Messes et célébrations

Vendredi 14

20h LA PALME Messe anticipée suivie de la procession et de la bénédiction du village.

Samedi 15

9h PORT-LEUCATE Messe

10h30 PORT-LA NOUVELLE Messe de rassemblement à la Crieé du port, présidée par Monseigneur l'Evêque suivie de la bénédiction des bateaux de pêche et de la mer.

11h LEUCATE-village Messe de la fête patronale

18h30 PORTEL Messe à la chapelle de ND des Oubiels, présidée par Monseigneur l'Evêque.

20h LEUCATE-village Procession et veillée mariale.



**Le pèlerinage
à LOURDES
de nos enfants
du catéchisme**





Un beau pèlerinage à LOURDES

Le pèlerinage interparoissial à Lourdes a été une réussite avec deux bus dont vingt-sept enfants et adultes de notre paroisse.

Le vendredi 8 Mai, le Père Olivier nous a rejoints aux sanctuaires pour nous raconter la vie de Bernadette et ses 18 rencontres avec la Vierge Marie: les enfants ont été très attentifs. Nous sommes allés mettre des cierges pour les malades, moment émouvant! Ayant entendu le tonnerre, nous sommes allés nous abriter à la grotte, toucher la pierre, voir la source et déposer les intentions de prières que certains nous avaient confié. Nous avons fait le geste de l'eau aux fontaines et avons visité la Basilique du Rosaire avec les explications des magnifiques mosaïques par le Père Olivier, la crypte et ses nombreux ex votos. Après un diner au Village des Jeunes, nous avons assisté à la procession aux flambeaux avec un ciel dégagé: nous avons été impressionnés par le nombre de croyants de toutes les nationalités qui priaient tous ensemble, nous étions portés par les chants, les prières, les lumières... Le samedi 9 Mai, nous avons visité le moulin de Boly où Bernadette a vécu, et le Père Olivier nous a fait revivre le chemin de croix de la colline puis nous avons assisté à la messe à la Basilique. Nous avons terminé par l'achat de souvenirs à la fin de notre pèlerinage. Enfants, parents et catéchistes sont revenus émerveillés. Merci mon Dieu ! Merci Marie !

Monique CANARD





Première communion à PORTEL le 23 mai (ci-dessus) et à SIGEAN le 7 juin (ci-dessous).



A vos agendas



Mois de JUILLET

Mardi 7 Juillet : 20h PORT-LEUCATE, Église Saint-Jacques, Veillée de prières et de louange

Vendredi 10 Juillet : 20h30 SIGEAN, Maison Paroissiale, Préparation au baptême

Samedi 11 Juillet : 18h30 LA FRANQUI, Chapelle Notre-Dame de la Mer,
Messe animée par l'Aumônerie NGA.

Mardi 14 Juillet : *Pas de messe de semaine à SIGEAN à 18h*

***Du Mercredi 15 au Dimanche 19 Juillet à LOURDES,
Pèlerinage Diocésain présidé par Monseigneur l'Évêque***

Samedi 18 Juillet : 9h30 à 12h, LEUCATE-VILLAGE, Local du Secours Catholique, Chemin de la Perrière, Braderie

Pas de messe mensuelle à PEYRLAC-DE-MER à 18h

Mardi 21 Juillet : LEUCATE-Village, marché, Braderie du Secours Catholique

Mercredi 22 Juillet : PORT-LEUCATE, marché, Braderie du Secours Catholique
20h SIGEAN, Église,

CONCERT de l'Orchestre PERPIGNAN-CATALOGNE dirigé par Daniel TOSI
20h30 PORT-LEUCATE, « Festivités de saint Jacques » : Procession et bénédiction des bateaux.

Jeudi 23 Juillet : 21h PORT-LEUCATE, Église, « Festivités de saint Jacques »
Concert de gospel

Samedi 25 Juillet : Fête de saint Jacques, Apôtre

17h PORT-LEUCATE « Festivités de saint Jacques », Procession et Bénédiction de la mer

Pas de messe mensuelle à ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES à 18h

Dimanche 26 Juillet : 10h30 PORT-LEUCATE, Église, Messe de la fête patronale de St Jacques
11h SIGEAN, Église, Messe de la fête patronale de St Félix et messe des Défunts
Pas de messe à LEUCATE-Village et à PORT-LA-NOUVELLE à 11h.

Vendredi 31 Juillet : 20h PORT-LA-NOUVELLE, Église,
Festivités des 150 ans de l'orgue de PORT-LA-NOUVELLE :
Audition d'orgue (plusieurs organistes)

Mois d'AOUT

Samedi 1^{er} Août : 9h30 à 12h, LEUCATE-VILLAGE, Local du Secours Catholique, Chemin de la Perrière, Braderie

10h30 ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Calvaire, Messe annuelle.

15h PORT-LA-NOUVELLE, Église,

Festivités des 150 ans de l'orgue de PORT-LA-NOUVELLE :

Conférence « Qu'est-ce qu'un orgue ? » La famille PUGET *Pas de messe à BAGES à 18h*

**La Fête Dieu et la Première
Communion, au Calvaire de
SIGEAN, le 7 juin.**





*En haut et ci-dessous: La fête de la Profession de Foi à **SIGEAN**, le 13 juin dernier. A droite: La messe de la fête de sainte Germaine en la chapelle de **PRAT DE CEST**, le 14 juin.*



20h SIGEAN, Parvis de l'église : « Restau du Curé » Repas paroissial de la fête du quartier médiéval.
11h PORT-LA-NOUVELLE, Église, **Messe des 150 ans de l'orgue** (messe des Défunts)
16h30 PORT-LA-NOUVELLE, Église, **Festivités des 150 ans de l'orgue de PORT-LA-NOUVELLE** **Récital d'orgue David CASSAN**

Vendredi 7 Août : 15h LEUCATE-Village EHPAD « La Tramontane », Messe
20h30 SIGEAN, Maison Paroissiale, Préparation au baptême

Samedi 8 Août : 10h30 TREILLES, Église, Messe

Mardi 11 Août : LEUCATE-VILLAGE, Marché, Braderie du Secours Catholique

Mercredi 12 Août : PORT-LEUCATE, Marché, Braderie du Secours Catholique

Vendredi 14 Août : *Pas de messe de semaine à PORT-LA-NOUVELLE à 18h*

SAMEDI 15 AOÛT *Solennité de l'Assomption de la Vierge Marie
(voir page 13, dédiée)*

Pas de messe à PEYRIAC-DE-MER le samedi 15 août à 18h et à LA FRANQUI le samedi 15 août à 18h30

Pas de messe à LEUCATE-Village le dimanche 16 août à 11h ni à LA PALME le dimanche 16 août à 18h

Dimanche 16 Août : 19h ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Chapelle saint Martin,
Procession de la saint Roch, Messe et Bénédiction des animaux après l'office

Samedi 22 Août : 9h30 à 12h, LEUCATE-VILLAGE, Local du Secours Catholique, Chemin de la Perrière, Braderie

Pas de messe mensuelle à ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES à 18h (Messe au Calvaire le 1^{er} août)

Mercredi 21 Août : 9h30 PORT-LEUCATE, Église, Messe et Confessions

Jeudi 27 Août : 14h30 PORT-LA-NOUVELLE, EHPAD « Francis Vals », Messe

Pas de messe de semaine le vendredi 23 août à 18h (Messe à l'EHPAD la veille)

Samedi 29 Août : 18h00 SIGEAN Église, Messe pour les défunts du mois

Dimanche 30 Août : 18h PRAT-DE-CEST, Église, Messe

Pas de messe à LA PALME à 18h

Avec le mois de septembre: retour à l'horaire habituel

Samedi 5 Septembre : Messes. 18h00 BAGES, PORTEL.

Dimanche 6 Septembre : 9h30 PORT-LEUCATE, 11h PORT-LA NOUVELLE, LEUCATE
18h LA PALME.

Samedi 12 septembre
Journée paroissiale

« Ensemble, dans la foi ! »

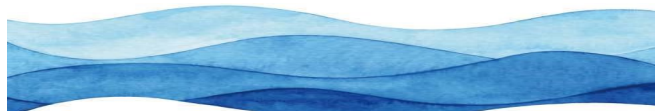
**Marche, repas en plein air, assemblée paroissiale,
messe en la chapelle Saint-Pancrace à LA PALME**

Le programme détaillé sera annoncé dans le prochain numéro.





La tour-clocher de SIGEAN
avant sa démolition
(mise en couleur par l'IA)



L'église Saint-Félix de SIGEAN

(suite et fin)

À l'origine, aucun clocher n'était prévu pour l'église, celui qui est aujourd'hui présent est assez récent puisque datant du XIX^e siècle. Son accès a d'ailleurs été modifié et de nombreux travaux de consolidations y ont été effectués au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. C'est ce même clocher qui sert encore parfois d'emblème à la ville.

Le premier clocher du XIII^e siècle était en réalité une tour de garde du rempart (type beffroi) qui, munie de cloches, remplissait le rôle du clocher. Cet ouvrage militaire servait également pour les offices et les heures liturgiques (l'horloge n'apparaîtra que bien plus tard vers la fin du XVII^e). Le mécanisme des cloches de cet ancien beffroi fut en partie récupéré sur l'ancien clocher de ce qui est aujourd'hui le calvaire. M. Pascal dut corriger à cet effet les malfaçons de ses prédécesseurs en agrandissant le haut du beffroi afin d'y faire rentrer les pièces récupérées.

Même s'il n'existe plus aujourd'hui, ce clocher originel, intégré aux remparts, fut militarisé sous l'impulsion de l'archevêque de Narbonne de 1375 à 1391, Jean-Roger de Beaufort qui eut à cœur de construire les fortifications de l'agglomération. Par ailleurs, les armoiries de ce dernier figurèrent un temps sur les murs constituant le clocher, elles ont depuis disparu.

L'église à l'époque moderne

Au XX^e siècle et début du XXI^e siècle, le lieu de culte a connu plusieurs modifications et restaurations.

En effet, en 1982, la commission diocésaine d'art sacré, réunie le 17 décembre 1968, décida d'initier, avec l'appui du chanoine Charles Manenti (1909-2009) curé de Sigeac depuis 1950, une vaste campagne de restauration et d'aménagement de l'intérieur de l'église. C'est à la suite des conclusions de cette commission que l'édifice connu ses couleurs actuelles de beige pour les piliers et la voûte, rose pour les murs et bleu pour le chœur. Il semble fort regrettable que le sanctuaire déjà obscur, ait été encore assombri par cette couleur, pressentie sans doute pour faire ressortir le retable, mais trop foncée. On y retrouve les options de l'abbé Jean Pauc qui présidait alors la commission d'art sacré. Les chapelles ont également été restaurées entre 1983 et 1990. Leur décoration actuelle n'a pas toujours respecté les canons décoratifs du XIX^e siècle qui y présidaient...elle semble en certains points un peu incertaine quoique assez harmonieuse dans son ensemble. On a saisi l'opportunité de ces travaux pour prévenir un éventuel effondrement de l'église lié à l'écartement des murs de la nef, par la mise en place d'un solide tirant situé au niveau du chœur.

En 2004, le sanctuaire fut quelque peu modifié. Il était initialement délimité par les appuis de communion en fer forgé peint en noir. On les retira partiellement pour créer un nouvel autel en bois recouvert de ces mêmes matériaux. Cet autel « face au peuple » surplombe désormais l'assemblée puisqu'il se trouve au sommet du nouveau plancher surélevé, recouvert de linoléum gris. De la même façon, un ambon fut créé ainsi qu'un pupitre pour la présidence. Le sanctuaire moderne, qui se voulait conforme aux orientations liturgiques du concile de Vatican II, forme un ensemble homogène mais hétéroclite par rapport au reste de l'édifice. Il peut

sembler inopportun aux puristes sans pour autant choquer outre mesure.

Courant décembre 2009, avec l'aide de la municipalité de Sigean, de l'Association des Amis de Saint Félix de Sigean et sous l'impulsion de l'abbé Luc Caraguel, l'église a connu d'importants aménagements principalement électriques avec l'installation d'un éclairage à diodes électroluminescentes de couleur ou encore la mise en place de prises de terre conformément aux normes en vigueur. Cet éclairage devenu défectueux vient d'être remplacé l'année dernière. En 2009, à la mort de feu le chanoine Manenti, une plaque commémorative en marbre fut placée à l'entrée principale de l'église renommant ainsi le parvis de l'église, parvis Manenti.

En 2014, sous l'impulsion de la municipalité et de l'« Association des Amis de saint Félix », l'ancien tambour d'entrée en bois côté parvis fut remplacée par un tambour aux dimensions similaires mais désormais constitué de verre et d'une armature en aluminium. Puis, en 2015, une partie de la toiture de l'église fut restaurée par la municipalité afin de prévenir la destruction des chapelles qui, avec les affres du temps de la météorologie et de la remontée d'humidité par capillarité, s'étaient grandement détériorées puisque trois des chapelles durent subir des consolidations supplémentaires. La même année l'ancien système de chauffage à gaz (gourmand en énergie, polluant et salissant) fut remplacé par un système électrique. En 2016, la municipalité a entrepris de nouveaux travaux d'embellissement de la ville. Le parvis de l'église a bénéficié de ce changement puisqu'il en 2017-2018 (d'octobre 2017 à juin 2018) le parvis fut entièrement refait par la Municipalité. Le parking fut donc supprimé et l'accès au parvis bloqué à tous véhicules (même si des bornes amovibles autorisent le passage de véhicules spéciaux, notamment pour les funérailles).

D'après les notes de l'abbé Jean Maury datées de 1878, la longueur est de 42,65 m, la largeur est de 11,65 m, la hauteur sous clef de voûte est de 17,55 m.

L'église en elle-même (sans le clocher et le parvis) occupe donc au sol une superficie de 1 110 m². Elle comporte neuf chapelles dans la nef, deux sacristies dans le chœur, l'une pour le clergé à droite et l'autre à gauche ayant vocation de local technique. Une réserve et un escalier en pierre calcaire en colimaçon (au fond de l'église côté gauche) forme un accès à l'orgue ainsi qu'à deux pièces désaffectées.

La voûte projetée en 1857 a été réalisée vers 1864. Elle comporte six clefs sculptées et peintes avec sujets, œuvre de Jean Firmin, entrepreneur à Narbonne.

La chaire, du côté de l'évangile, date de 1917. Elle est majestueuse, essentiellement en marbre de Carrare, sortie des ateliers de M. Barrau, marbrier à Toulouse.

En face, du côté de l'épître, le grand Christ lui fait face de façon conventionnelle.

Un Chemin de Croix représenté par des panneaux de bois sculptés et accrochés à mi-hauteur de chapelle a été inauguré le 16 avril 1916.

C'est Duplan-Martin qui en 1864 fournit les quatre statues (blanches aujourd'hui) des évangélistes saints Jean, Luc, Matthieu et Marc. Il existe dans l'église, plusieurs statues figurant dans l'inventaire des biens dépendant de la Fabrique paroissiale de Sigean, dressé entre le 29 janvier et le 3 février 1906 et dont plusieurs ont été revendiquées par des particuliers ou des confréries pour être sauvegardés. Il y a des tableaux anciens dont un signé « Barathier » (1819) et un autre « Garmelin Fils ».

Un vitrail ex-voto au Sacré Cœur de Jésus fut placé au centre de la gloire du maître-autel (qui s'en trouva, du reste, modifiée) après la première guerre mondiale par les soldats sigeanais en remerciement pour leur survie dans l'enfer des tranchées. Il porte l'inscription suivante : « Au Cœur Sacré de Jésus, Sigean reconnaissant 1918 ».

Le maître-autel ainsi que son retable supporté par des colonnes de marbre et couronné de sa gloire, fut classé Monument historique le 15 novembre 1995 par les Monuments de France et apparaît dans la Base Palissy.

Il est orné de six beaux chandeliers suppor-



**Le maître-autel
de SIGEAN
en 1898.**

tant les parisiennes et possède une multitude d'ornements aux diverses couleurs liturgiques (conopée et antependium) offerts par la libéralité des anciennes familles de Sigean et qui constituent un véritable trésor de broderie XIXe Siècle. L'une de ces garnitures porte en son centre l'image de saint Félix, patron de la paroisse, entre autres. Deux grandes et belles torchères en bois de la fin du XVIIIe Siècle l'entourent majestueusement. Elles proviennent de la chapelle du château du Lac et ont été offertes à la paroisse au début du XXe Siècle. En partie retirées et fort mal conservées ou utilisées, elles ont été remises en place après restauration en 2023.

Les neuf chapelles

Elles s'organisent comme suit :

À gauche:

La chapelle des marins, dédiée à saint Pierre (statue surmontant l'autel, don de la famille Razouls en 1864) . On y voit, face à l'autel, la statue de saint Paul et, sous le vitrail, celle de saint Joseph.

La chapelle des jardiniers dédiée à saint Roch où se trouvent également sainte Cécile et sainte Elisabeth, mère de saint Jean-Baptiste. La chapelle du Sacré-Cœur où existe un autel franciscain, en marbre, qui proviendrait de la chapelle des Capucins (1792). Cet autel a été entièrement remonté et restauré par la municipalité de Sigean en 2025. On y voit aussi la statue de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. La chapelle de saint Éloi, dite des laboureurs où se trouvent les statues de sainte Germaine de Pibrac et de saint Antoine de Padoue.

À droite:

La chapelle de la Sainte Vierge, éclairée par un vitrail représentant l'Annonciation.

On y a percé une porte et aménagé une rampe d'accès pour personnes handicapés en 2014, ce qui en a perturbé quelque peu le recueillement mais s'avère nécessaire.

La chapelle de sainte Anne. Son autel provient de la chapelle des Pénitents de Sigean. On y voit les statues de sainte Rose de Lima,

sainte Eugénie et sainte Philomène.

La chapelle des Âmes du Purgatoire. L'autel est surmonté d'une « Vierge des Sept douleurs ». Repeinte dans un style Empire avec l'idée de proposer un espace propice à la prière en mémoire des défunts

La chapelle de saint Sébastien où se trouvent une statue de sainte Jeanne d'Arc et celle de saint Henri, empereur, en souvenir d'Henri Dat tué lors de la guerre de 1870. Enfin, les fonts baptismaux, avec un bénitier qui proviendrait de la chapelle des Pénitents (1605) et qui repose sur un chapiteau renversé du XIIIe siècle, le tour en marbre.

Il est surmonté d'un tableau allégorique représentant l'Eglise qui ouvre le chemin du salut à l'humanité par le baptême et d'un lustre (trop imposant pour cet endroit et qui mériterait d'être mis en valeur dans la nef) provenant du château de Ricardelette à Narbonne (Famille de Martin).

Quant au grand orgue, nous l'avons déjà largement décrit dans un précédent numéro.





Joies et deuils

BAPTÊMES

Bages

Raphaël ROCA

Leucate-village

Uma Laurie TOMAR
Hari Marie TOMAR
Rohan Marie TOMAR
Mathéo SIRVAIN
Lucas SIRVAIN
Paul ETTORI
Jules VIE

Peyriac-de-Mer

Ethan ALRIC
Noah ALRIC

Port-La Nouvelle

Wyatte FERIOD
Alba MESUREUR
Giulia MESUREUR

Portel

Arthur AYERRA
Logan MORTREUX

Roquefort

Marceau FARGUES
Louise ASTIER
Léandre PUJOLAS

Sigean

Daphné CALDERARA
Jade TOURTROL
Gabriel ASNAR
Gabin HEURTEVENT
Clémence GROCELLE



MARIAGES

Leucate-village

Laurent MEDRANO
et Clélia DEL CORSO

Peyriac-de-Mer

Eliott HENQUENET
et Marie-Agnès GAUBERT

Portel

Loïc GIMENEZ
et Inès GUIRAUD,
Jérémy VINCENT
et Jenifer NELY

Sigean

Pascal GRAMONT
et Audrey ARCOS

SEPULTURES

Bages

Solange MORLAN 86 ans

Fitou

Jean-Claude SERRA 79 ans
Claude DELOUPY 76 ans
Jeanine BOILLEAU 98 ans

La Palme

Rose ROQUEFORT 98 ans

Leucate-village

Francine PEREZ 93 ans
Robert ICARD 82 ans
Annie KERBRAT 83 ans

Port-La Nouvelle

Jeanne MAIREVILLE 87.

Josette MAGNERES 92 ans
Jeanne MOLINER 73 ans
Juliette TEYCHENE 92 ans
Nadia DOMNICZKY 68 ans
Francine BOURIANES 90.
Eric SOULÉ 61 ans
Antoine DEMAYA 75 ans
Antoine CHABERT 69 ans

Port-Leucate

Viviane RIBEIRO 80 ans

Portel

Francis TORRES 81 ans

Roquefort

Juliette FUSTER 88 ans

Sigean

Madeleine BRUIN 96 ans

Offrandes conseillées

Par décision de Monseigneur l'Evêque et en accord avec la Province ecclésiastique, les offrandes indiquées aux fidèles sont les suivantes:

Offrande de messe: 20€

Neuvaine de messes: 180€

(Messe quotidienne durant 9 jours)

Trentain de messes: 560€

(Messe quotidienne durant 1 mois)

Baptême: 100€

Mariage:

entre 200 et 400€

ou plus selon les possibilités

Sépulture:

entre 200 et 400€

ou plus selon les possibilités

Vous pouvez offrir une messe, une neuvaine ou un trentain pour une intention particulière: un vivant ou un défunt, pour vous-même, pour demander ou rendre grâce à Dieu, pour une occasion particulière, pour soutenir un proche ou un malade.



Du 15 au 19 juillet, nous sommes en communion avec notre pèlerinage diocésain à LOURDES (nos jeunes, nos pèlerins, nos hospitaliers, nos malades et notre curé). La Cité Mariale attend avec impatience la visite de Léon XIV le 27 septembre prochain !

Lisez, faites lire, consultez, archivez:

Bulletin de liaison de la paroisse Saints-Pierre-et-Paul des Etangs.
Diocèse de CARCASSONNE et NARBONNE.

Le PHARE

